

Se fournir en gaz et électricité

Une forêt de fournisseurs d'énergie.

Avant, c'était bien plus simple ! Un seul fournisseur pour le gaz et l'électricité : EDF/GDF, Electricité de France et Gaz de France qui depuis s'est scindé en deux entités pour la fourniture des deux énergies mais aussi en deux autres pour la distribution et le contrôle des réseaux, GrDF et Enedis (anciennement RTE). Mais depuis 2017, l'ouverture du marché de l'énergie et donc de la concurrence, les choses ont bien évoluées. Les fournisseurs historiques existent toujours, parfois avec au passage quelques changements de noms, mais ils peuvent l'un comme l'autre vous proposer gaz et électricité en tarif régulé pour leur énergie historique et en tarif de marché. Existe également un nombre toujours plus important d'autres fournisseurs pour le gaz et l'électricité.

Tarif régulé ? Tarif de marché ?

Le tarif régulé est fixé par l'Etat sous l'avis du Conseil Supérieur de l'Energie, sous proposition de la Commission de Régulation de l'Energie. Cette dernière a notamment une mission de surveillance sur les marchés du gaz, de l'électricité et du CO₂. Lorsque les médias parlent d'augmentation ou de baisse de l'énergie, c'est de ce tarif dont il est question. Le tarif de marché est proposé par le fournisseur. Il est en général défini pour une certaine période (1an, 2ans, voire plus). Pendant ce laps de temps, le tarif est censé être fixe. Depuis la mise en place de ce nouveau système, les lois ont évolué. Il est en effet possible de revenir au tarif régulé si on a choisi quelques temps un contrat en tarif de marché. Par contre, le but étant de construire un marché intérieur européen, le tarif régulé français pourrait-il disparaître à terme ?

Se renseigner

Ce qui est sûr c'est que choisir n'est pas une mince affaire. Là aussi, attention au démarchage à domicile ou par téléphone. Les offres trop alléchantes de gain sur la facture d'énergie doivent vous mettre la puce à l'oreille. Par exemple, on vous promet 10% de moins sur votre facture ? Oui mais sur quoi : la facture entière, le prix du kiloWattheure, le prix de l'abonnement ? Pour combien de temps ? Y a-t-il des options payantes sur ce contrat, ou des frais annexes ? Bref, ne changez pas de fournisseur sur un coup de tête et pensez à comparer de nouveau les offres une fois le contrat arrivé à échéance. Pour vous aider : le site du médiateur de l'énergie avec un comparateur d'offres et de nombreuses explications <http://energie-info.fr/> à ne pas confondre avec votre Espace Info-Energie.

L'Espace Info-Energie proche de chez vous

Grâce au soutien financier de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, le service EIE est depuis 2015 un service de proximité avec son antenne d'Orchies et ses permanences mensuelles sur 6 communes du territoire (Cysoing, Phalempin, Pont à Marcq, Templeuve, Ostricourt, Gondécourt).

Un service gratuit, neutre et indépendant.

Pour contacter notre service **03.59.611.202**. Si vous souhaitez rencontrer la conseillère, il vous est demandé de prendre rendez-vous, même pour les permanences mensuelles.

Le service EIE est financé par :





Quelles consommations d'énergie pour mon logement ?

De l'énergie pour quels usages ?

Au sein d'un logement, l'énergie va être utilisée pour différentes activités : chauffer le logement, chauffer l'eau chaude sanitaire, faire fonctionner les appareils auxiliaire (pompes de chaudière, VMC,...) et les appareils électroménager et électronique. Certains usages ne peuvent se faire qu'à l'électricité. Pas d'autres solutions pour faire fonctionner le réfrigérateur ou la télévision que de brancher l'appareil à une prise de courant. C'est ce qu'on appelle l'électricité spécifique. Par contre, différentes solutions existent pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire par exemple : bois, fioul, gaz, solaire, électricité,...

L'étiquette énergie.

Le DPE, Diagnostic de Performance Energétique, permet de simuler la consommation conventionnelle d'un logement pour les usages « chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, ventilation et auxiliaire ». En moyenne, en France, les logements atteignent le bas de l'étiquette D soit autour de 220kWh/an/m² d'énergie primaire. En comparaison, une maison neuve dans le Nord doit atteindre au maximum 60kWh/an/m² d'énergie primaire (RT2012) soit presque 4 fois moins ! Sur les logements anciens, c'est le chauffage qui nécessite le plus d'énergie (75%). Pour un logement de 100m², cet exemple moyen représente plus de 600€ de gaz sans l'abonnement.

Les autres usages.

Il ne faut toutefois pas négliger les autres usages en énergie qui, au fur et à mesure des améliorations thermiques de l'enveloppe (isolation), prennent de plus en plus d'ampleur. Ainsi, en moyenne un Français consomme déjà 1000kWh par an d'électricité spécifique, soit environ 150€ sans l'abonnement. La consommation d'énergie pour l'eau chaude sanitaire n'est pas en reste avec environ 700kWh par personne et par an pris comme moyenne.

L'Espace Info-Energie proche de chez vous.

Grâce au soutien financier de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, le service EIE est depuis 2015 un service de proximité avec son antenne d'Orchies et ses permanences mensuelles sur 6 communes du territoire (Cysoing, Phalempin, Pont à Marcq, Templeuve, Ostricourt, Gondecourt). L'Espace Info-Energie peut vous aider à mieux comprendre vos consommations et à réfléchir avec vous à un projet de rénovation pour votre logement.

Un service gratuit, neutre et indépendant.

Pour contacter notre service **03.59.611.202**. Si vous souhaitez rencontrer la conseillère, il vous est demandé de prendre rendez-vous, même pour les permanences mensuelles.

Le service EIE est financé par :

